

juillet 2005



منظمة الأغذية
والزراعة
للامم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFERENCE

Trente-troisième session

Rome, 19-26 novembre 2005

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA CONFÉRENCE DE LA FAO AU COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL

1. L'article 4a) des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies stipule que "la Caisse est administrée par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, les comités des pensions du personnel des diverses organisations affiliées, le secrétariat du Comité mixte et ceux des autres comités susmentionnés". Aux termes de l'article 6c), le Comité des pensions du personnel de chaque organisation affiliée "se compose de membres et de membres suppléants choisis par l'organe qui, dans l'organisation considérée, correspond à l'Assemblée générale, par le plus haut fonctionnaire de l'organisation et par les participants fonctionnaires de l'organisation ...".

2. Le Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM contribue de façon importante à l'effort général fait pour harmoniser les pensions des Nations Unies et leur administration avec les exigences des organisations du système commun des Nations Unies et de leurs fonctionnaires, qui peuvent exercer leurs fonctions et prendre leur retraite dans tous les pays du monde. De par sa nature même, la fonction publique internationale du système des Nations Unies exige une attention particulière et les questions portées à l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies doivent donc faire l'objet d'analyses approfondies. Le Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM a pour mandat:

- a) d'examiner les statuts et le Règlement administratif de la Caisse commune des pensions afin de déterminer les amendements qui pourraient y être apportés de façon à formuler la position de la délégation du Comité au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui, le cas échéant, formule à son tour des recommandations à l'Assemblée générale des Nations Unies;
- b) d'interpréter et d'appliquer les statuts et le Règlement administratif de la Caisse commune des pensions en cas de contestation, par des fonctionnaires de la FAO et du PAM y participant, d'une décision du Secrétaire du Comité des pensions du personnel concernant les droits des participants et/ou leur statut;

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

c) d'accorder les pensions d'invalidité en cours de paiement (environ 25-30 cas par an), conformément aux Statuts et au Règlement de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

3. Le Comité se réunit à Rome aussi fréquemment que de besoin (normalement de six à huit fois par an pour des réunions d'une demi-journée). Selon le nombre de sièges attribués à la FAO, le Comité nomme parmi ses membres des représentants au Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, la plus haute instance administrative de la Caisse, qui relève directement de l'Assemblée générale des Nations Unies. Des sessions ordinaires du Comité mixte se tiennent au moins une fois tous les deux ans.

4. Le Comité des pensions du personnel de la FAO et du PAM se compose de:

- trois membres (et trois suppléants) désignés par la Conférence de la FAO;
- trois membres (et trois suppléants) désignés par le Directeur général; et
- trois membres (et trois suppléants) élus par les participants fonctionnaires de la FAO et du PAM.

5. Les membres et suppléants désignés par la Conférence sont les suivants:

Mandat	Membres	Suppléants
1er janvier 2003 -	M. Mohamed Said Ali Harbi,	M. Muhamad Nahar Sidek,
31 décembre 2005	Conseiller et Représentant permanent du Soudan auprès de la FAO	Attaché adjoint à l'agriculture, Ambassade de la République de Malaisie auprès de la FAO
1er janvier 2004 -	M. Mengistu Hulluka,	M. Don Oscar Antonio Oyuela Castellòn,
31 décembre 2006	Représentant permanent de la République fédérale démocratique d'Ethiopie auprès de la FAO	Représentant permanent de la République du Honduras auprès de la FAO (démissionnaire)
1er janvier 2005 -	M. Zoltán Kálmán,	M. Bruce Berton,
31 décembre 2007	Représentant permanent de la République de Hongrie auprès de la FAO	Représentant permanent suppléant des États-Unis d'Amérique auprès de la FAO

6. Pour des questions de temps, afin d'éviter que les réunions du Comité des pensions du personnel, qui se tiennent à Rome, n'occasionnent des frais de voyages trop lourds, la Conférence a en général désigné des représentants résidant à Rome.

7. La Conférence *est invitée à nommer* au Comité des pensions du personnel:

- a) un membre suppléant qui siégera du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 pour remplacer M. Don Oscar Antonio Oyuela Castellòn, Représentant permanent de la République du Honduras auprès de la FAO (démissionnaire) et terminer son mandat;
- b) un membre qui siégera du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008;
- c) un membre suppléant qui siégera du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008;
- d) un membre qui siégera du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009;
- e) un membre suppléant qui siégera du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009.